

Van mil septcent quarante un et le neuvième jour du
mois de juillet par moy Baillé soubsigné ala requête de
François martin chirurgien et tuteur dudit Sieur dorthague
poursuivant l'instance avoir sommé et interpellé Antoine
Cambes dit Le Combes dudit Sieur dorthague aussi poursuivre
l'instance de faire signifier et donner copie audit martin
du procès verbal d'enquête fait ala requête dudit Combes
par m^{rs} Les officiers ordinaires dorthague le troisieme
du present mois autrement faute d'y satisfaire dans le delay
de l'ordonnance led. martin luy protesta de lui en led. procès
verbal et obtint brevier pour la cour de l'exception
d'iceluy contre led. Combes suivant l'ord^{re} se réservant
led. martin jusques aux fins p^{ro}posables Les objets et
reproches quil a a proposer contre les imputations que le
Combes a fait ouïr luy son laquelle feque led. martin refuse
de faire dans le delay de trois jours après quil aura reçu
Copie dudit verbal d'enquête, ou dans le delay delord^{re} se
est obligé de lui en même led. procès verbal d'enquête
pour l'hu luy faire p^{ro}duire suivant l'ordonnance parlant
audit Combes p^{ro}duire l'instance et luy ay baillé copie
du present acte luy en due
Baillé



8^d June 1741

Appareat &
 Germanique potes
 verbalis impudice
 Occupaveris
 Scintilla Jeringu
 ut in. Hic in. J. Scit
 da cum de Thagut
 Condo ante
 Condo di. Condo
 Condo. Cum de Thagut
 R.